



**Centre interarmées
de concepts,
de doctrines et
d'expérimentations**



État-major des armées

Concept d'emploi des forces

**Concept interarmées
CIA-01(A)_CEF(2013)**

N° 130/DEF/CICDE/NP du 12 septembre 2013



Le présent *Concept d'emploi des forces* (CEF) respecte les prescriptions de l'*Allied Administrative Publication (AAP) 47(A)* intitulée *Allied Joint Doctrine Development*. Il applique également les règles décrites dans le *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale* (LRTUIN, ISBN 978-2-7433-0482-9) dont l'essentiel est disponible sur le site Internet www.imprimerienationale.fr ainsi que les prescriptions de l'Académie française. La jaquette de ce document a été réalisée par le Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE).

Attention : la seule version de référence de ce document est la copie électronique mise en ligne sur les sites Intradef et Internet du CICDE (<http://www.cicde.defense.gouv.fr>) dans la rubrique *Corpus conceptuel et doctrinal interarmées* !

Directeur de la publication

Vice-amiral Arnaud de TARLÉ

21 place Joffre-BP 31

75 700 PARIS SP 07

Téléphone du secrétariat : 01.44.42.83.31

Fax du secrétariat : 01.44.42.82.72

Rédacteur en chef

Capitaine de vaisseau Xavier MESNET

Auteurs

Document collaboratif placé sous la direction du Colonel Patrick CHANLIAU

Conception graphique

Maréchal des logis-chef (TA) Noeline Y BIOH-KNUL

Imprimé par

EDIACAT

Section IMPRESSION

76 rue de la Talaudière-BP 508

42007 SAINT-ETIENNE cedex 1

Tél : 04 77 95 33 21 ou 04 77 95 33 25

Dépôt légal

Septembre 2013

CICDE

21 place Joffre-BP31

75700 Paris SP 07

ISBN 978-2-11-131164-0



CONCEPT D'EMPLOI DES FORCES

N° 130/DEF/CICDE/NP du 12 septembre 2013

(PAGE VIERGE)

Lettre de promulgation

Paris, le 12/09/2013
N°130/DEF/CICDE/NP

OBJET : Concept d'emploi des forces.

REFERENCE : Livre blanc, défense et sécurité nationale, avril 2013.

D. ABROGE : Concept d'emploi des forces, n° 004/DEF/CICDE/NP du 11 janvier 2010.

La publication, en avril dernier, du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (LBDSN-2013) impose une mise à jour du Concept d'emploi des forces (CEF). Il appartient désormais aux armées de traduire les orientations de ce nouveau Livre blanc en missions militaires, principes d'action et axes d'effort pour nos forces.

Le CEF définit le cadre dans lequel les forces armées sont aujourd'hui appelées à opérer. Face aux défis nouveaux qui s'imposent à elles, dans un contexte de ressources contraintes, il souligne le besoin d'innovation opérationnelle et fonde l'emploi des forces sur une combinaison dynamique des efforts.

Document cadre de notre référentiel doctrinal, le CEF s'adresse, en premier lieu, aux militaires chargés de préparer, de concevoir, de conduire et de soutenir l'emploi des forces. Au sein du ministère, il pourra en outre servir de référence conceptuelle aux services ou directions concourant à cet emploi et inspirer leur corpus doctrinal propre.

Plus généralement, dans le respect du principe de « primauté de l'opérationnel » fixé par le ministre, il doit servir à alimenter la réflexion de l'ensemble des personnels civils et militaires sur le sens de leur engagement. Il doit donc recevoir la plus large diffusion.

L'amiral Édouard Guillaud
Chef d'état-major des armées



(PAGE VIERGE)

Note de synthèse

Le concept d'emploi des forces (CEF), fondement du corpus doctrinal interarmées, constitue la déclinaison militaire des orientations du LBDSN-2013.

Il résulte des nouvelles réalités stratégiques et de l'évolution de la conflictualité, qui confrontent nos armées à de nouveaux **défis** :

- maîtriser le temps opérationnel dans ses trois dimensions : rapidité, synchronisation et durée ;
- contrôler les différents milieux dans toute leur diversité, sans pour autant pouvoir être partout présent ;
- gagner la bataille des perceptions, champ d'affrontement sinon nouveau, du moins en développement constant ;
- être efficace tout en respectant l'exigence de légalité et d'éthique, face à des adversaires moins soucieux de telles normes ;
- savoir opérer avec des partenaires hors standards OTAN ;
- innover en matière d'emploi des forces (modes d'action, doctrine, synergie interarmées...).

En vue de relever ces défis et de permettre à nos armées de tirer le meilleur parti des moyens dont elles disposent, le concept d'emploi des forces se fonde sur une **combinaison dynamique des efforts**, impliquant une plus grande porosité entre les fonctions stratégiques, une plus grande capacité de bascule entre les missions et entre les théâtres et une souplesse accrue en matière d'organisation, de commandement et d'action. À cet effet :

Il réaffirme la pertinence des **trois principes** traditionnels de l'action militaire, dont il modernise cependant l'acception :

- la liberté d'action, visant à conserver une marge suffisante d'initiative et à rester maître de ses choix ;
- la concentration des efforts, ne se limitant pas à une concentration de forces, mais se traduisant par la mise en synergie d'efforts complémentaires ;
- l'économie des forces, visant à consacrer à l'action les justes moyens que la situation requiert, dans un souci d'efficacité plus que de parcimonie.

Il met l'accent sur **cinq facteurs de supériorité opérationnelle** à développer :

- l'agilité, comprise comme la conjugaison de l'initiative, de la réactivité et de la faculté d'adaptation ;
- la combinaison de la supériorité technologique et du savoir-faire opérationnel, lesquels se valorisent mutuellement ;
- la maîtrise de l'information, eu égard notamment à l'importance croissante de ses flux ;
- la capacité d'agir dans des conditions sortant de la norme, à savoir au-delà des modes nominaux de fonctionnement ;
- l'aptitude à faire face à la complexité et à l'évolution des environnements opérationnels, afin non seulement de s'y adapter, mais aussi de les anticiper.

De façon plus ciblée, il définit enfin **cinq axes d'effort** :

- développer un niveau suffisant d'autonomie d'évaluation de situation, de décision et d'action opérationnelle ;
- renforcer l'aptitude des forces armées à interagir avec des acteurs de différente nature ;
- peser au sein des alliances et coalitions ;
- mieux intégrer les actions cybernétiques, offensives et défensives, dans nos opérations ;
- renforcer subsidiarité et adaptabilité en matière d'organisation et de commandement.

(PAGE VIERGE)

Concept d'emploi des forces

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale d'avril 2013 (LBDSN-2013) définit l'ambition de la France pour sa défense et sa sécurité ; il décrit les évolutions du contexte stratégique dans lequel les armées françaises sont appelées à s'engager ; il en déduit une adaptation des priorités stratégiques définies dans le précédent Livre blanc (LBDSN-2008). Tout en reconnaissant la pertinence du concept de *sécurité nationale*, il renouvelle aussi, dans le sens d'une convergence accrue, l'articulation entre les fonctions de *protection, dissuasion, intervention, connaissance et anticipation* et *prévention*. Il redéfinit enfin la stratégie militaire française, qu'il appuie sur un nouveau modèle d'armée.

De telles évolutions doivent nécessairement trouver leur traduction en matière doctrinale. Ainsi, **le concept d'emploi des forces (CEF), fondement du corpus doctrinal** interarmées, constitue la **déclinaison militaire des orientations du LBDSN-2013**.

À ce titre, soulignant la nécessité d'un effort général d'innovation opérationnelle, il présente la vision du Chef d'état-major des armées (CEMA) et les axes d'effort qui en découlent en matière d'emploi des forces. En particulier, il introduit le concept de **combinaison dynamique des efforts**, impliquant une plus grande porosité entre les fonctions stratégiques, une plus grande capacité de bascule entre les missions et entre les théâtres et une souplesse accrue en matière d'organisation, de commandement et d'action.

Le CEF présentera successivement :

- le cadre général de l'emploi des forces ;
- les missions des armées ;
- les défis que le contexte stratégique impose à nos armées de relever.

Puis, il indiquera comment appréhender ce cadre d'emploi, mener à bien ces missions et relever ces défis. Pour ce faire, il précisera :

- le concept de combinaison dynamique des efforts ;
- les principes à mettre en œuvre en matière d'action militaire ;
- les facteurs de supériorité à rechercher ;
- les axes d'effort à privilégier.

1. Cadre général de l'emploi des Forces

Le LBDSN-2013 reconnaît la pertinence du concept de **sécurité nationale**, amenant à prendre en compte la continuité des menaces et des risques intérieurs et extérieurs susceptibles d'affecter la population, le territoire et les intérêts de la France : agressions par un autre État contre le territoire national, attaques terroristes, cyberattaques, atteintes au potentiel scientifique et technique, criminalité organisée dans ses formes les plus graves, crises majeures résultant de risques naturels, sanitaires, technologiques, industriels ou accidentels, attaques contre nos ressortissants à l'étranger.

Il énonce et hiérarchise cinq **priorités stratégiques** :

- protéger le territoire national et les ressortissants français et garantir la continuité des fonctions essentielles de la Nation ;
- garantir avec nos partenaires et alliés la sécurité de l'Europe et de l'espace nord-atlantique ;
- stabiliser avec nos partenaires et alliés le voisinage de l'Europe ;
- participer à la stabilité du Proche-Orient et du Golfe arabo-persique ;
- contribuer à la paix dans le Monde.

Enfin, le LBDSN-2013 réaffirme la pleine participation de la France dans l'OTAN et la complémentarité entre l'OTAN et l'Union européenne. Il met l'accent sur la nécessité de poursuivre la rénovation de l'Alliance et de renforcer l'efficacité et la réactivité de l'Union européenne en matière d'approche globale des crises et d'opérations extérieures.

11. Stratégie générale et militaire

La stratégie de défense et de sécurité nationale a pour objet d'identifier l'ensemble des menaces et des risques susceptibles d'affecter la vie de la Nation, notamment en ce qui concerne la protection de la population, l'intégrité du territoire et la permanence des institutions de la République, et de déterminer les réponses que les pouvoirs publics doivent y apporter (...). (Article L1111-1 du Code de la défense)

La stratégie de défense et de sécurité nationale contribue à garantir la capacité de la Nation à décider de son avenir dans le cadre du jeu des interdépendances auxquelles elle a librement consenti. **Souveraineté** et **légitimité internationale** en sont deux fondements essentiels et complémentaires.

L'action des armées s'inscrit dans le cadre de cette stratégie autour de trois priorités : la **protection**, la **dissuasion** et l'**intervention**, lesquelles se renforcent mutuellement et sont indissociables. Elles supposent une capacité à **connaître et anticiper** les risques et menaces, et que nous puissions **prévenir** au plus tôt les crises qui affectent notre environnement.

12. Modèle d'armée

Quatre principes directeurs caractérisent le modèle d'armée décrit par le LBDSN-2013 :

- l'**autonomie stratégique**, clé de la liberté de décision et d'action ;
- la **cohérence** de l'outil de défense, qui repose sur l'adéquation entre les missions et les capacités pour répondre au spectre des engagements possibles ;
- la **différenciation** des forces, qui consiste à les distinguer en fonction des missions qu'elles sont plus particulièrement destinées à remplir ;
- la **mutualisation**, recouvrant divers aspects : mise en commun au niveau interarmées ou interministériel et pour différents types de missions de capacités rares et critiques, partage de capacités opérationnelles majeures avec nos partenaires européens...

13. Des engagements protéiformes

Agissant dans ce cadre stratégique et constituées selon ces quatre principes, les armées devront pouvoir faire face à des situations d'une extrême diversité :

Des adversaires de nature diverse

Nos forces peuvent se trouver engagées contre des adversaires étatiques, non étatiques, militaires ou non, voire, notamment pour ce qui concerne la menace cybernétique, indéterminés *a priori*. Elles sont susceptibles d'être confrontées aux stratégies et modes d'action les plus divers : affrontements militaires classiques, terrorisme, criminalité, actions sur les perceptions, offensives cybernétiques... Enfin, certains adversaires peuvent être difficiles à caractériser au regard du droit des conflits armés.

Des partenariats multiples

Les armées agiront prioritairement dans le cadre de l'OTAN, de l'UE, d'accords de défense ou de coalitions *ad hoc*. Elles développeront leurs partenariats bilatéraux, notamment avec l'Allemagne et le Royaume-Uni : le partenariat franco-britannique se concrétisera ainsi par l'accession de la *Combined Joint Expeditionary Force* à sa pleine capacité opérationnelle. Les armées seront également amenées à œuvrer dans un cadre interministériel voire, dans certaines situations opérationnelles, à s'engager aux côtés de partenaires de circonstance, militaires ou non.

Un élargissement et une interpénétration des champs de confrontation

Aux milieux physiques - terrestre, maritime, aérien et spatial - s'ajoutent deux champs d'affrontement immatériels d'importance croissante : le cyberspace et celui des perceptions. Ces milieux matériels et immatériels, qui interfèrent déjà, sont appelés à s'interpénétrer plus encore. La dimension géographique ne suffit plus à caractériser la notion de théâtre : en effet, nous pourrions être confrontés à une multiplicité d'actions militaires et non militaires simultanées, menées sans notion de frontière physique (réseaux, flux, effets induits sur le territoire national, etc.).

Un cadre temporel difficile à cerner

Les confrontations sont susceptibles de se déclencher soudainement et de s'étendre rapidement. Le développement des technologies de l'information et de la communication est de nature à accélérer ce tempo, compte tenu de leur capacité à servir de déclencheur, d'outil de coordination ou d'instrument d'influence.

La durée des engagements demeure extrêmement difficile à évaluer *a priori*, notamment eu égard aux stratégies de lassitude ou d'évitement que certains adversaires sont susceptibles d'adopter en vue de contourner notre supériorité conventionnelle et d'affecter notre détermination. Par ailleurs, la gestion d'une crise est un processus complexe qui s'inscrit le plus souvent dans la durée.

Une décision stratégique plus complexe à remporter

La forme des affrontements a d'ores et déjà profondément évolué : le caractère protéiforme, l'ubiquité et la simultanéité des menaces relativisent la notion de front et rendent plus difficile la détermination d'un centre de gravité qu'il suffirait d'atteindre pour vaincre. Pour remporter *in fine* la décision stratégique, il faut donc, de plus en plus, rechercher la mise en cohérence d'effets de diverse nature, ce qui suppose de la flexibilité ainsi qu'une aptitude accrue à se coordonner, aux niveaux interarmées, interministériel et international.

14. Spécificité de l'action militaire

La notion de sécurité nationale implique un lien fonctionnel entre forces de défense et forces de sécurité. En effet :

- Eu égard à la variété et à l'interpénétration des menaces, elles sont naturellement appelées à collaborer ;
- Dans le cadre d'une approche globale, en amont des crises aussi bien que pour leur résolution, la synergie défense – sécurité est indispensable ;
- Du fait de la mondialisation, la sécurité du territoire et de la population ne commence pas aux frontières du territoire national, mais se joue aussi à l'extérieur de celles-ci ;
- Sur le territoire national plus particulièrement, les actions respectives des forces armées et des forces de sécurité intérieure et de sécurité civile sont complémentaires et se valorisent mutuellement.

Pour autant, sécurité et défense demeurent deux notions distinctes quant à leur cadre juridique, aux responsabilités qu'elles impliquent et aux missions par lesquelles elles se traduisent. Ainsi, le militaire, susceptible d'être engagé en tout temps et en tout lieu, a pour spécificité de combattre : au nom de la Nation, il met légitimement en œuvre la force létale contre un adversaire en faisant lui-même usage.

Complémentarité ne signifie donc pas confusion des missions, des moyens et des modes d'action, mais mise en synergie des savoir-faire respectifs pour en optimiser l'efficacité globale. En conséquence, les armées n'ont pas vocation à se substituer aux autres moyens de l'État. *A contrario*, ce qui incombe aux armées, nulle entité ne peut l'accomplir à leur place. Les missions qui leur sont confiées et le statut militaire qui en découle consacrent cette spécificité.

15. L'exigence de légitimité

L'efficacité militaire exige de combiner moyens, volonté et légitimité : l'insuffisance des moyens ou l'inadéquation des capacités engendre l'impuissance ; l'absence de volonté a pour conséquences la pusillanimité, l'inconstance ou l'inaction. La légitimité, quant à elle, est consubstantielle à l'État de droit. De ce fait, elle fonde nécessairement l'action des armées. Cette légitimité, qui se nourrit du soutien de la Nation, est conditionnée par l'observation du droit international et national, l'éthique et la rigueur de fonctionnement.

Légalité

L'action des armées est encadrée par la Loi. Ainsi :

- L'article 35 de la Constitution définit les conditions de la déclaration de guerre et celles de l'engagement de nos forces à l'étranger ;
- La Loi fixe à la politique de défense la mission de pourvoir au respect des alliances, des traités et des accords internationaux (art. 1111-1 du Code de la défense) ;
- Le Code de la défense donne aux armées leur cadre législatif et réglementaire.

La formule prononcée lors de chaque prise de commandement rappelle sans ambiguïté que toute décision d'une autorité militaire doit être prise «*pour le bien du service, l'exécution des règlements militaires, l'observation des lois et le succès des armes de la France* ».

En outre, l'action des armées est encadrée par les engagements juridiques internationaux que la France a signés et ratifiés et dont elle est attachée à promouvoir les principes. Le respect de la Charte des Nations Unies, l'application des résolutions du Conseil de sécurité, l'observation du droit des conflits armés et du droit international humanitaire contribuent ainsi à fonder en légitimité nos engagements militaires.

Au regard du droit, l'impératif de légitimité repose donc sur un fondement à la fois international et national.

Éthique

Bras armé de la Nation, les forces armées sont de ce fait investies d'une responsabilité éthique toute particulière. Elles sont porteuses des valeurs de la France, qu'elles transcrivent dans leurs actes.

Rigueur

La légitimité trouve enfin sa source dans la rigueur de l'institution militaire : compétence de ses membres, exemplarité de leur comportement, discipline, rigueur d'exécution, d'organisation et de gestion. L'ensemble de ces éléments concourt à conforter la confiance de la Nation.

2. Missions des armées

La politique de défense a pour objet d'assurer l'intégrité du territoire et la protection de la population contre les agressions armées. Elle contribue à la lutte contre les autres menaces susceptibles de mettre en cause la sécurité nationale. Elle pourvoit au respect des alliances, des traités et des accords internationaux et participe, dans le cadre des traités européens en vigueur, à la politique européenne de sécurité et de défense commune (...). (Article L1111-1 du Code de la défense)

L'armée de la République est au service de la Nation. Sa mission est de préparer et d'assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation. (Article L4111-1 du Code de la défense)

21. Missions majeures des armées

Il appartient au concept d'emploi des forces de décliner en termes militaires les missions fixées aux armées par l'autorité politique : protection, dissuasion, intervention (*Cf. supra*). Ainsi, outre la ***mise en œuvre des moyens de la dissuasion nucléaire***, les armées sont investies des trois missions majeures suivantes :

Assurer la protection de la Nation contre toute menace de nature militaire

Il s'agit de garantir :

- en métropole comme outre-mer, la sûreté du territoire national, de l'espace aérien et de nos approches maritimes ;
- au delà de nos frontières, la sécurité de nos ressortissants et la protection de nos intérêts ;
- dans les espaces extra atmosphérique et cybernétique, la protection de nos intérêts.

Intégrant le recours à la force, cette mission s'inscrit dans le contexte global de la fonction stratégique de *protection*, où enjeux de défense et de sécurité s'interpénètrent. Elle nécessite en conséquence une coordination interministérielle.

Par ailleurs, les armées apportent leur concours dans la lutte contre les risques et menaces de nature non militaire susceptibles d'affecter la sécurité nationale.

Contraindre de vive force la volonté politique d'un adversaire étatique

Sur ordre du pouvoir exécutif, il s'agit, quand la défense de nos intérêts l'exige ou lorsque, dans le cadre de nos alliances, la défense de l'intérêt collectif réclame une réponse militaire, d'imposer notre volonté à un adversaire. Ceci implique de combiner, jusqu'au plus bas niveau, la force des armes dans l'ensemble des milieux physiques et des actions d'une autre nature dans les champs immatériels d'affrontement (cybernétique, champ des perceptions).

Cette mission requiert un effort tout particulier de coordination interarmées, à tous les niveaux du commandement opérationnel. Elle réclame aussi une coordination interministérielle. Enfin, elle s'inscrit le plus souvent dans le cadre d'une alliance ou d'une coalition.

Contribuer à la stabilité internationale en agissant sur les foyers de crise

Il s'agit de rétablir au plus tôt ou de maintenir, dans une zone donnée, les conditions de sécurité nécessaires à une vie normale. Cette mission peut amener les armées à sécuriser et contrôler dans la durée de vastes espaces terrestres, aériens et maritimes. Elle peut nécessiter l'emploi de la force. Elle doit être conçue dans le cadre d'une approche globale intégrant, outre sa dimension militaire, des volets policier, judiciaire, d'administration civile et d'aide au développement.

Les missions confiées aux armées se concrétisent par des postures et positionnements permanents et par des engagements de circonstance.

22. Postures et positionnements permanents

Ces postures et positionnements ne sont pas à considérer isolément, mais doivent être reliés aux engagements de circonstance, qu'ils anticipent, facilitent, voire conditionnent.

Les postures permanentes sont au nombre de deux, dissuasion et sûreté, et peuvent être au besoin renforcées. En outre, la France entretient en permanence un dispositif de forces prépositionnées, ainsi que des forces en alerte prêtes à intervenir dans un cadre national ou multinational.

La posture permanente de dissuasion

S'appuyant sur deux composantes, océanique et aéroportée, la dissuasion nucléaire représente la garantie ultime de la défense, de la protection et de l'indépendance de la France. Elle la protège de toute agression d'origine étatique qui pourrait menacer ses intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme.

La doctrine française de dissuasion nucléaire impose un principe de permanence et exige crédibilité, réactivité et sûreté. La posture permanente de dissuasion repose en premier lieu sur la disponibilité effective des composantes navale et aérienne à répondre aux ordres du Président de la République, chef des armées, mais nécessite également tout un environnement assurant le renseignement nécessaire à l'appréciation autonome de situation, les transmissions vers les forces nucléaires, ainsi que la sûreté et la protection des moyens stationnés ou déployés.

La posture permanente de sûreté

Elle est définie par l'ensemble des dispositions permanentes prises dans les milieux terrestre, maritime, aérien, spatial et dans le cyberspace pour mettre le pays, en toutes circonstances, à l'abri d'une agression, même limitée, contre son territoire, sa population ou ses intérêts. Les missions confiées aux forces armées dans ce cadre recouvrent la surveillance et le contrôle en profondeur des espaces nationaux et de leurs approches. Elles s'appuient en outre sur une capacité permanente d'intervention.

Les armées sont également particulièrement sollicitées dans des missions d'action de l'État (missions de service public, de souveraineté, contribution à la sécurité intérieure et civile). Elles ont notamment un rôle clé pour l'action de l'État en mer, la surveillance et les mesures actives de sûreté aérienne. Elles assurent la connaissance permanente des situations aérienne, maritime et spatiale, nécessaire à la sûreté du territoire et de ses approches, en coordination avec d'autres administrations.

Dans le cadre de la posture permanente de sûreté, le domaine de la cyberdéfense fera l'objet d'un effort marqué, eu égard au développement de la menace cybernétique et aux effets que celle-ci est susceptible de produire.

Les forces prépositionnées

Les forces de souveraineté, de présence ou déployées contribuent de façon permanente et directe aux fonctions stratégiques de :

- *connaissance et anticipation*, par leur présence au sein de certaines de nos zones d'intérêt ;
- *protection*, notamment de nos ressortissants, de nos voies de communication et de nos intérêts économiques ;
- *prévention*, par leur capacité à déceler au plus tôt les foyers de crise et à prendre les premières mesures propres à les juguler ;
- *intervention*, par leur capacité à préparer et à soutenir l'engagement de forces projetées et à participer à leur action.

Caractérisées par leur dimension interarmées, ces forces contribuent à la réactivité des capacités militaires de la France.

Les capacités de réaction immédiate

Le contexte stratégique impose en outre de disposer en permanence d'une capacité autonome de réaction immédiate aux crises. Cela se traduit par le maintien en alerte d'un échelon national d'urgence interarmées.

23. Engagements de circonstance

De façon circonstancielle, nos armées peuvent être engagées :

- dans la durée, dans des opérations de gestion de crise, pouvant prendre des formes très diverses : maintien ou rétablissement de la paix, interposition, sécurisation des approches maritimes ou aériennes d'États fragiles, lutte contre les trafics, la piraterie ou le terrorisme, contre-insurrection, assistance militaire...
- dans des opérations de coercition : engagement international dans un conflit majeur, engagement limité éventuellement en national, imposition de la paix...
- en renfort des forces de sécurité intérieure et de sécurité civile, en cas de crise majeure sur le territoire national.

Ces formes d'engagement ne sont pas exclusives les unes des autres. Eu égard à l'hybridité des menaces et à la variété des situations opérationnelles possibles, une même opération pourra ainsi, simultanément ou successivement, comprendre des actions relevant soit de la coercition, soit de la gestion de crise.

24. Contrats opérationnels

Les engagements des armées, qu'ils soient permanents ou de circonstance, se traduisent par des contrats opérationnels, définis par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale d'avril 2013. Ces contrats sont déclinés dans un document *ad hoc* établi par l'état-major des armées.

3. Défis opérationnels

Le cadre comme la nature des engagements militaires contemporains posent un certain nombre de difficultés opérationnelles qui constituent pour nos armées autant de défis à relever. Il ne s'agit pas ici d'en donner une liste exhaustive, mais de mettre l'accent sur les principaux d'entre eux.

31. La maîtrise du temps opérationnel : rapidité, synchronisation, durée

En matière d'emploi des forces, trois paramètres de temps, souvent interdépendants, sont à considérer : rapidité, synchronisation et durée. À chacun de ces aspects s'attachent des défis particuliers.

Défi : gagner la bataille du tempo

Il s'agit d'imposer notre tempo à l'adversaire pour conserver notre liberté d'action tout en limitant la sienne, ce qui se traduit par une exigence de rapidité et de réactivité. Ceci implique :

- d'anticiper, notamment en matière de renseignement, de planification, de préparation des forces et de disponibilité pour l'action ;
- d'accélérer le cycle décisionnel : appréciation de situation / décision / transmission des ordres et des comptes-rendus ;
- d'agir ou réagir rapidement pour saisir les opportunités, faire face à la surprise, rétablir une situation avant qu'elle ne dégénère, etc.

Défi : synchroniser et coordonner les efforts pour mieux les concentrer

Il s'agit d'agencer les efforts dans le temps pour une meilleure efficacité, le cas échéant dans plusieurs milieux simultanément. Cette nécessité se traduit par les impératifs suivants :

- coordonner l'action des forces (coordination interarmées jusqu'au plus bas niveau, efficacité de l'organisation du commandement, efficacité des moyens techniques de commandement et de contrôle, interopérabilité) ;
- agencer les actions militaires en tenant compte des délais respectifs nécessaires à leur production de résultat, afin d'en conjuguer les effets ;
- au sein d'une coalition, combiner les effets militaires en mettant en synergie les capacités respectives de ses membres ;
- de façon plus générale, rechercher la synergie des effets de toute nature avec nos différents partenaires, militaires ou non (approche globale).

Défi : éviter l'enlèvement et conserver dans la durée cohérence de l'action, détermination et acceptabilité

Stabiliser un théâtre sans y prolonger notre présence militaire est un objectif constant. En effet, lorsqu'une opération militaire est amenée à durer, sont mis à l'épreuve :

- la détermination et la cohésion des coalitions et des alliances ;
- l'acceptabilité de la présence militaire par les populations locales ;
- le soutien de nos concitoyens aux opérations, notamment lorsque celles-ci nécessitent un effort financier important et, surtout, s'avèrent coûteuses en vies humaines ;
- l'outil militaire lui-même : endurance humaine et matérielle, solidité de l'organisation, capacité à soutenir l'action, etc.

L'adversaire, connaissant ces effets, peut chercher à les produire en recourant à des stratégies de lassitude ou d'évitement, faisant de la durée son alliée. Il peut, par ailleurs, tenter d'affecter notre détermination par des

actions terroristes ou des prises d'otage. Éviter l'enlèvement constitue donc un défi de première importance, qu'il convient d'intégrer dès la planification. Un tel enjeu dépasse cependant le cadre strict de l'emploi des forces et s'inscrit dans une logique politico-militaire (réévaluation des mandats, revues stratégiques, communication...).

32. Le contrôle des milieux

Défi : être efficace sans pouvoir être présent partout

Vouloir contrôler de larges espaces maritimes, aériens ou terrestres avec des moyens comptés peut diluer le dispositif et l'affaiblir, d'autant que ces espaces sont à considérer dans leur dimension humaine autant que physique. Cela favorise les stratégies asymétriques, la constitution de « zones grises » de relative impunité, les attaques ponctuelles ou la recherche par l'adversaire de l'enlèvement des opérations, dans le cadre d'une stratégie de lassitude ou d'évitement.

Pour pallier de telles situations, il ne s'agit pas d'être présent partout et de façon continue, mais d'être capable de concentrer les efforts au bon moment en saisissant toutes les opportunités opérationnelles. Cela suppose de multiplier et varier les sources et moyens d'acquisition du renseignement (moyens humains et techniques *ad hoc*, accords avec des partenaires locaux ou déployés localement, réseaux sociaux...), ainsi que d'être mobile, rapide et précis pour pouvoir agir dans les zones où nous ne sommes pas déployés de façon permanente. Cela suppose également une aptitude au ciblage, sur un spectre élargi de cibles et d'effets. Enfin, les actions cybernétiques offensives peuvent constituer une réponse.

33. La crédibilité et l'efficacité du discours

Défi : gagner la bataille dans le champ des perceptions

Le discours fait partie intégrante de la stratégie militaire. La désinformation et la manipulation sont maîtrisées par nos adversaires potentiels. Avec l'expansion des moyens et technologies d'information et de communication, la bataille dans le champ des perceptions prend une importance croissante. Gagner cette bataille est un défi qui demande :

- au niveau national et interallié, de susciter et de pérenniser le soutien de l'opinion à l'engagement militaire, de raffermir la détermination et la cohésion de la Nation, de l'alliance ou de la coalition ;
- vis-à-vis de l'adversaire, d'affecter sa détermination, sa cohésion et ses décisions, de le priver de ses soutiens, de contrecarrer son action dans le champ des perceptions ;
- sur les théâtres, de faire accepter la présence des forces déployées, de faire admettre la légitimité de l'engagement et des actions menées, de susciter des soutiens politiques et des relais d'influence.

Dans cette guerre des perceptions, les clés sont de communiquer rapidement et sans erreur, d'assurer un juste équilibre entre nécessité de transparence et impératif de sécurité des opérations, de conserver, par la cohérence entre le discours et les actes, la crédibilité des messages officiels. Il y a lieu enfin de veiller à l'acceptabilité internationale, régionale et locale du discours.

34. L'asymétrie des normes

Défi : être efficace tout en respectant l'exigence de légalité et d'éthique

Pour nos armées et celles de nos partenaires ainsi que pour nos opinions publiques, le respect de normes juridiques et éthiques contribue à fonder la légitimité de l'action militaire. Cependant, nous serons confrontés à des adversaires parfois peu soucieux de telles normes. Nous pourrions donc, du fait de cette asymétrie normative, être conduits à une forme d'inhibition ou d'impuissance, face à un adversaire moins contraint qui ne manquerait pas de mettre ce déséquilibre à profit.

Face à de tels risques, il ne faut perdre de vue ni la finalité de nos engagements, ni la spécificité du militaire, lequel, en toute légitimité et au nom de l'État, a pour fonction première la mise en œuvre de la force armée. Ceci exige conjointement, dans ce recours à la force, détermination et discernement.

35. L'interaction avec des partenaires n'appliquant pas les standards de l'OTAN

Défi : agir efficacement avec de tels partenaires

L'interopérabilité est en soi un défi face auquel l'OTAN constitue et demeurera notre référence normative. Cependant, les engagements futurs peuvent amener nos armées à opérer aux côtés de forces ou entités susceptibles d'être très éloignées de nos normes nationales ou du modèle de l'OTAN (en matière d'organisation, de modes d'action, de soutien...), ou avec des partenaires locaux ou de circonstance. Il s'agit de savoir comment travailler avec de tels partenaires, et même de tirer parti de ces différences.

Les voies pour y parvenir sont l'anticipation (identification des partenaires potentiels), la coopération et la connaissance réciproque, la formation des chefs à tous les niveaux, la construction de référentiels régionaux sinon d'interopérabilité, du moins d'interaction.

36. L'innovation en matière d'emploi des forces

Défi : combattre efficacement demain avec les équipements et systèmes d'armes d'aujourd'hui

Dans les dix prochaines années, les engagements se conduiront avec des équipements qui, pour plus de 80% d'entre eux, dotent déjà nos armées. Le cadre budgétaire contraint, la durée de développement et le coût des systèmes d'armes sont autant de facteurs expliquant cette pérennité.

Les marges de progrès à court terme, pour l'essentiel, résident donc ailleurs, notamment dans deux directions : l'innovation dans l'emploi des forces (prise en compte de l'évolution des modes d'action de l'adversaire, nouveaux procédés et modes d'action, dynamisme doctrinal, optimisation des équipements...) et l'amélioration des synergies (interarmées, interalliée, interministérielle, régionale...). De façon plus générale, il s'agit de dynamiser l'ensemble du champ capacitaire : doctrine, organisation, ressources humaines, équipements, soutien, entraînement, mutualisation, partage ou collaboration avec partenaires et alliés.

4. Le Concept

COMBINAISON DYNAMIQUE DES EFFORTS

Pour :

- atteindre les objectifs opérationnels qui leur sont fixés ;
- relever les défis nouveaux auxquels les confronte l'environnement stratégique décrit par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale ;
- tirer le meilleur parti des moyens d'action dont elles disposent,

Les armées fonderont leur emploi sur une **combinaison dynamique des efforts**, impliquant :

- une plus grande porosité entre les fonctions stratégiques ;
- une plus grande capacité de bascule d'effort entre les missions et entre les théâtres ;
- une souplesse accrue en matière d'organisation, de commandement et d'action.

À cet effet, développant leur capacité à combiner leurs actions aux niveaux interarmées, interministériel et interalliés :

- Les armées tiendront compte, en les adaptant aux réalités des confrontations modernes, des principes pérennes de l'action militaire :
 - liberté d'action ;
 - concentration des efforts ;
 - économie des forces.
- Elles veilleront à développer les cinq facteurs de supériorité opérationnelle que sont :
 - l'agilité, comprise comme la conjugaison de l'initiative, de la réactivité et de la faculté d'adaptation ;
 - la combinaison de la supériorité technologique et du savoir-faire opérationnel ;
 - la maîtrise de l'information ;
 - la capacité d'agir dans des conditions sortant de la norme ;
 - l'aptitude à faire face à la complexité et à l'évolution des environnements opérationnels.
- Elles feront plus particulièrement effort pour :
 - développer un niveau suffisant d'autonomie d'évaluation de situation, de décision et d'action opérationnelle ;
 - renforcer leur aptitude à interagir avec des acteurs de différente nature ;
 - peser au sein des alliances et coalitions ;
 - mieux intégrer les actions cybernétiques, offensives et défensives, dans nos opérations ;
 - renforcer subsidiarité et adaptabilité en matière d'organisation et de commandement.

5. Principes de l'action militaire

Dans sa préparation comme dans son exécution, **l'action militaire obéit à des principes** dont l'observation favorise le succès.

Même s'il est nécessaire de les adapter au contexte stratégique et à l'évolution du cadre d'engagement de nos forces, de tels principes présentent un **caractère intemporel et pérenne**.

Validés par la pratique opérationnelle, ces principes, au niveau stratégique, sont au nombre de trois : **liberté d'action, concentration des efforts, économie des forces**. Traditionnels dans leur dénomination, ils doivent cependant être compris dans une acception modernisée.

51. Liberté d'action

La liberté d'action repose sur l'exercice conjoint des facultés de *pouvoir* et de *vouloir*. Ainsi, le principe de liberté d'action consiste à conserver une marge suffisante d'initiative et à rester maître de ses choix.

- Il s'agit d'abord de ne pas se laisser imposer la volonté de l'adversaire et de poursuivre l'action malgré lui. Ceci repose sur le renseignement, l'anticipation, la sûreté, la promptitude de décision et d'exécution, ainsi que sur l'existence d'un volant de manœuvre permettant de marquer un effort temporaire ou de contrer les initiatives adverses. La liberté d'action consiste aussi à pouvoir décider du lieu, du moment et du procédé, ce qui permet d'obtenir l'ascendant sur l'adversaire et capacité à le surprendre ;
- Vis-à-vis de nos alliés et partenaires, le principe de liberté d'action impose de conserver suffisamment de crédibilité pour peser sur les décisions ayant un impact sur l'engagement de nos forces et d'autonomie d'appréciation de situation pour conserver notre libre-arbitre ;
- Au niveau national, il se traduit par la possession d'une capacité autonome d'appréciation de situation, de décision et d'action, ainsi que par l'aptitude, s'il en était besoin, à soutenir l'action dans la durée.

La recherche de la liberté d'action conduit à privilégier une organisation autorisant un juste degré d'autonomie et de subsidiarité, tout en préservant la cohérence des buts et l'unité de commandement.

Le principe de liberté d'action comporte aussi un impératif de réversibilité, celle-ci étant comprise comme la possibilité de réorienter l'action, d'en changer la nature ou de se désengager, partiellement ou totalement.

Enfin, la liberté d'action ne saurait être celle d'agir sans limites, mais doit s'inscrire dans le cadre de la légitimité nationale et internationale qui fonde notre stratégie de défense et de sécurité. Il convient en outre, en matière d'usage de la force, de faire preuve de mesure.

52. Concentration des efforts

La concentration des efforts vise à prendre l'ascendant sur l'adversaire en focalisant l'action militaire sur un point d'application judicieusement choisi, ce dernier devant être entendu au sens large : lieu, moment, fonction donnée, etc.

La concentration des efforts est la matérialisation d'une volonté, servie par des moyens. Elle ne se limite pas à une concentration de forces, mais se traduit par la combinaison d'efforts complémentaires. Il s'agit donc de mettre en synergie des actions de diverse nature afin qu'elles concourent à l'atteinte d'un même but. Cette synergie est à rechercher :

- par la coordination des effets, dans l'espace et dans le temps, dans les différents milieux et champs d'affrontement ;
- par la valorisation mutuelle des actions menées par l'ensemble des acteurs contribuant au traitement de la crise ou du conflit, civils et militaires, étatiques ou non étatiques (approche globale) ;
- par la réorientation des capacités sur les actions prioritaires en cours.

53. Économie des forces

Le principe d'économie des forces recouvre deux acceptions distinctes mais complémentaires, car concourant à l'efficacité de leur emploi. Il s'agit :

- d'une part, d'obtenir la décision au moindre coût humain, matériel et financier, dans des délais acceptables et en n'affectant à l'action que les forces nécessaires à l'atteinte de l'objectif. Ceci n'exclut pas de marquer des efforts ponctuels (recherche d'un rapport de forces plus favorable, d'une décision plus rapide, d'un effet d'intimidation, etc.) ;
- d'autre part, d'agencer et d'employer les moyens d'action de façon à en obtenir le meilleur rendement. Cela permet, en outre, de mieux maîtriser l'emploi de la force, en proportionnant celle-ci à la situation et à l'enjeu.

L'application du principe d'économie des forces ne doit pas conduire à la parcimonie, mais à consacrer à l'action les justes moyens que la situation requiert.

54. Les principes : un guide et non un dogme

Judicieusement combinés, les trois principes de l'action militaire se valorisent mutuellement. Ainsi :

- L'association des principes d'économie des forces et de concentration des efforts conduit à n'affecter aux objectifs secondaires que des moyens réduits, pour mieux se consacrer à l'essentiel ;
- L'observation conjointe des principes d'économie des forces et de liberté d'action amène à plus de souplesse dans l'action (capacité à manœuvrer, réversibilité, synchronisation et coordination des effets...);
- L'application pertinente du principe d'économie des forces permet de concilier au mieux liberté d'action et concentration des efforts.

Ces principes, qui doivent servir de base à la réflexion et de guide à l'action, sont à appliquer avec discernement et ne valent que par la façon dont le chef militaire sait les adapter aux circonstances.

6. Facteurs de supériorité opérationnelle

Les **facteurs de supériorité opérationnelle** sont les éléments ou qualités dont la possession est de nature à conférer à nos forces **l'ascendant sur l'adversaire**.

Certains facteurs de supériorité possèdent une nature absolue et intemporelle. Il en est notamment ainsi :

- de la **force morale**, fondée sur la confiance, la cohésion et la détermination, et se traduisant, en situation opérationnelle, par la combativité et la fermeté dans l'épreuve. La force morale résulte essentiellement de la formation, de l'entraînement, de la qualité du commandement et des rapports humains et de l'appropriation de l'esprit de la mission. Elle est aussi conditionnée par le soutien et la confiance que la Nation témoigne à ses armées, et par la perception qu'ont les combattants de ce soutien ;
- d'un **rapport de forces favorable**, à réaliser en un lieu et un temps choisis. Son obtention dépend des moyens dont on dispose et de la façon de les employer, par la mise en œuvre d'une doctrine tactique adaptée. Elle est aussi conditionnée par la connaissance que l'on a des forces et faiblesses de l'adversaire et par l'aptitude à tirer parti de ces dernières.

Chaque situation opérationnelle amènera à déterminer, en planification comme en conduite, des facteurs de supériorité spécifiques. Cependant, eu égard au contexte stratégique et opératif, quatre facteurs de supériorité prennent un relief nouveau et définissent pour nos armées des efforts généraux à mener : **l'agilité**, l'aptitude à **combiner supériorité technologique et savoir-faire opérationnel**, la **maîtrise de l'information**, la capacité **d'agir dans des conditions sortant de la norme** et l'aptitude à **faire face à la complexité et à l'évolution des environnements opérationnels**.

61. L'agilité

En matière opérationnelle, le succès est lié à l'intelligence des situations, combiné à la capacité d'agir vite et de façon opportune. De même, il faut être en mesure de faire face aux incertitudes de toute nature. Une forme d'agilité s'impose donc à l'ensemble des forces, sous trois aspects interdépendants :

- l'**initiative**, à savoir l'esprit de décision, l'aptitude à saisir les opportunités, à imposer son tempo à l'adversaire, à le devancer et à le surprendre, en adaptant au besoin la lettre de la mission tout en restant scrupuleusement fidèle à son esprit ;
- la **réactivité**, comprise comme la capacité, aux niveaux stratégique, opératif et tactique, d'analyser rapidement les situations et d'y apporter une réponse prompte et pertinente ;
- la **faculté d'adaptation**, fondée sur la capacité humaine et matérielle à faire face à diverses situations opérationnelles, sur la souplesse des organisations et sur l'ouverture d'esprit.

Cette agilité doit notamment se traduire :

- par le recours à des modes d'action rejetant tout stéréotype et tout dogmatisme, au profit d'une adaptation fine aux réalités de la situation ;
- par l'aptitude, dès les premiers niveaux tactiques, à combiner les actions interarmées, sans schéma préconçu.

62. L'aptitude à combiner supériorité technologique et savoir-faire opérationnel

Technologie et savoir-faire opérationnel constituent deux facteurs de succès indissociables, se valorisant mutuellement. La technologie confère un avantage de premier plan. Cependant :

- Dans un monde où elle prolifère, l'adversaire peut s'en doter sans en assumer le coût de développement et, dans une certaine mesure, réduire ainsi le fossé technologique qui le sépare de nos forces ;
- Il peut aussi recourir à des modes d'action ou s'engager dans des milieux lui permettant de contourner notre supériorité technologique ;
- Enfin, l'apparition de nouvelles technologies provoque de nouvelles dépendances et vulnérabilités.

Assurer la pérennité de notre supériorité opérationnelle nécessite donc non seulement un niveau technologique performant, mais aussi une doctrine évolutive et un effort constant d'organisation, d'entraînement, d'aguerrissement et de développement de l'intelligence des situations.

63. La maîtrise de l'information

Disposer en temps voulu de l'information adéquate est un des facteurs permettant de « gagner la bataille du tempo » et d'effectuer, à tous les niveaux, les choix opérationnels les plus pertinents. Face à un flux d'information toujours croissant, il importe donc :

- en amont des engagements comme en cours d'action, de déceler à temps les signaux faibles permettant d'anticiper les crises, de prévenir les intentions de l'adversaire et de contrer ses entreprises ;
- d'offrir à temps au décideur militaire ou politique les éléments d'ensemble ou plus ciblés permettant des boucles de décision rapides, en cohérence avec le tempo des opérations ;
- de trier et répartir l'information en fonction de sa pertinence au regard de l'action, selon un principe de subsidiarité.

64. La capacité d'agir dans des conditions sortant de la norme

Les armées sont, par nature, amenées à agir dans des contextes opérationnels difficiles. Elles peuvent avoir à faire face à des situations d'exception remettant en question leur mode prévu de fonctionnement (du fait même de leurs conditions d'engagement, ou compte tenu des préjudices humains, organisationnels et techniques qu'elles auraient subis). Quelles que soient les circonstances, il leur faudra cependant continuer d'opérer. A cet effet, les efforts doivent porter sur :

- **le combattant**, dont la solidité repose sur le savoir-faire, la résistance physique, la force morale, la protection. Une attention toute particulière doit être apportée à la qualité des chefs, dont l'exemplarité, l'esprit de décision, la détermination et la sérénité dans l'épreuve conditionnent la solidité des unités ;
- **l'organisation** (structures, commandement, soutien logistique...), qui doit permettre la maîtrise des situations en toutes circonstances, ce qui suppose capacité à s'adapter et à se reconfigurer, initiative et subsidiarité ;
- **les systèmes techniques** (matériels, équipements, réseaux...), dont il faut optimiser la mise en œuvre ou pallier l'éventuelle défaillance quel que soit le contexte ou l'environnement.

65. L'aptitude à faire face à la complexité et à l'évolution des environnements opérationnels

La diversité des adversaires, stratégies et modes d'action potentiels, l'élargissement et l'interpénétration des champs de confrontation, la nécessité de coordonner actions militaires et non militaires, l'éventualité d'une surprise stratégique exigent une adaptation culturelle profonde de nos armées. Même si le combat demeure la raison d'être, la notion même d'opération évolue, celles de campagne ou de bataille plus encore. C'est donc bien un facteur de supériorité que de savoir comprendre, prendre en compte et anticiper cette évolution. Cela nécessite notamment :

- un renouvellement des pratiques opérationnelles, ce qui implique des réflexions doctrinales sans présupposé, une analyse dynamique du retour d'expérience et un appel aux expertises les plus diverses ;
- une formation et un entraînement adaptés, au diapason de l'évolution des situations stratégiques et tactiques ;
- des remises en causes organisationnelles et culturelles, au premier rang desquelles figure le développement de la pratique et de l'esprit interarmées.

7. Axes d'effort

Les missions des armées et le contexte dans lequel elles sont ou seront engagées conduisent à identifier, en complément des facteurs généraux de supériorité opérationnelle, des axes d'effort plus spécifiques. Ceux-ci, dans leur diversité, convergent vers **cinq grands objectifs** :

71. Développer un niveau suffisant d'autonomie opérationnelle

Cette autonomie recouvre les aspects suivants :

- appréciation de situation ;
- décision ;
- action (aptitude à mener une opération de façon autonome, pour tout ou partie d'un théâtre) ;
- développement de l'aptitude au ciblage, sur un spectre élargi de cibles et d'effets ;
- maîtrise du soutien opérationnel dans la durée ;
- maîtrise opérationnelle des capacités partagées ;

- capacité de régénération de forces et de ressources.

72. Renforcer l'aptitude à interagir avec des acteurs de diverse nature

En interne :

- aptitude à conduire des opérations interarmées, à tous les niveaux opérationnels ;
- amélioration de la coordination entre actions spéciales et actions conventionnelles ;
- amélioration de la coordination des actions menées simultanément dans les milieux matériels et immatériels ;
- intégration des soutiens.

En externe :

- développement de la mutualisation capacitaire dans le cadre de l'OTAN et de l'UE ;
- accession de la *Combined Joint Expeditionary Force* franco-britannique à la pleine capacité opérationnelle ;
- aptitude à collaborer avec d'autres ministères ;
- aptitude à interagir avec des partenaires externes, civils et militaires, étatiques ou non.

73. Peser au sein des alliances et coalitions

Il s'agit, au sein d'une alliance ou d'une coalition, de se mettre en position de prendre l'initiative, de fédérer, de peser sur les décisions. À cet effet, l'effort portera sur les points suivants :

- aptitude à entrer en premier ;
- aptitude à être nation cadre pour une opération interalliée de moyenne ampleur ;
- aptitude à être nation pilote pour des capacités opérationnelles clés constituant au sein d'une coalition des pôles d'excellence (frappe à distance, renseignement et appréciation de situation, forces spéciales, capacités de soutien pour l'entrée en premier, soutien santé et carburant...) ;
- maîtrise de la communication opérationnelle au sein des coalitions ;
- affirmation de la France en tant que force de proposition au sein des états-majors alliés et organisations internationales.

74. Intégrer les actions cybernétiques, offensives et défensives, dans nos opérations

- intégration de la dimension cybernétique offensive et défensive à la planification et à la conduite des opérations ;
- aptitude à contrer la menace cybernétique et à opérer en sécurité dans cet espace ;
- aptitude à conduire des opérations cybernétiques spéciales ;
- aptitude à apprécier la situation dans le cyberspace et à disposer du renseignement en appui aux opérations cybernétiques (renseignement d'intérêt cybernétique : RIC) ;
- aptitude à synchroniser les opérations et actions cybernétiques avec celles des autres milieux.

75. Renforcer subsidiarité et adaptabilité en matière d'organisation et de commandement

- renforcement de l'adaptabilité des organisations à la multiplicité et à la complexité des situations ;
- amélioration du traitement des flux de données (tri, exploitation...) et organisation de l'accès à l'information ;
- limitation des effets d'ingérence (du haut vers le bas) ou de déni de responsabilité (du bas vers le haut) ;
- simplification des processus et allègement des structures de commandement.

(PAGE VIERGE)

Concept d'emploi des forces



Ce document est un produit réalisé par le Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE), Organisme interarmées (OIA) œuvrant au profit de l'État-major des armées (EMA). Point de contact :

**CICDE,
École militaire
21, place Joffre
75700 PARIS SP 07**

Par principe, le CICDE ne gère aucune bibliothèque physique et ne diffuse aucun document sous forme papier. Il met à la disposition du public une bibliothèque virtuelle unique réactualisée en permanence. Les documents classifiés ne peuvent être téléchargés que sur des réseaux protégés.

La version électronique de ce document est en ligne sur le site Intradef et Internet du CICDE à l'adresse <http://www.cicde.defense.gouv.fr> à la rubrique *Corpus conceptuel et doctrinal interarmées français (CCDIA-FRA)*.